



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 06 AVRIL 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Secrétaire : Patricia GUION-FIRMIN
Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 30
Nombre de procuration pour ce point : 14
Nombre d'élus présents pour le vote : 29
Nombre de procuration pour le vote : 13

Extrait n°CC-04-2023-054

Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget principal de CAP Nord Martinique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe TRUCA (Suppléant de Madame Marie-Thérèse CASIMIRIUS), Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PÉRASTE, Jenny DULYS-PETIT, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Gwladys COLER, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPFILE, Josette MASSOLIN, Frédéric BUVAL, Patricia Marie GUION-FIRMIN.
Arrivés en cours de séance : Jonathan TABAR, Gilbert COUTURIER, Sylvain HOCHÉ.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia Athanase PALMONT, Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Violaine DIAZ, Belfort BIROTA à Christian VERNEUIL, Sarah ANGAMA à Josette MASSOLIN, Saint-Yves RANGOM à Joseph PERASTE, Christian RAPHA à Bruno Nestor AZEROT, Annick CHARLEC à Patricia GUION-FIRMIN.
En cours de séance : Paulette RAPON à Jean-Baptiste ROTSEN, Christian PALIN à Frédéric BUVAL, Maurice BONTÉ à Jean-Louis MARIE-LOUISE, Stéphane LORDELLOT à Claude BELLUNE, Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Annick COMIER, Pamela PATRON, Laura LITADIER épouse VILLET, Robert DULYMBOS, Chantal MAIGNAN, Patrick BONIFACE, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN.
En cours de séance : Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux Établissements Publics Communaux et Intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 avril 2022 n° CC-04-2022-083 approuvant le compte administratif 2021 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 avril 2022 n° CC-04-2022-088 relative à l'affectation du résultat 2021 pour le budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 avril 2022 n°CC-04-2022-100 portant approbation du budget primitif 2022 du budget principal ;

Vu le 1^{er} Avis de la Chambre Régionale des Comptes du 11 octobre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10 novembre 2022 n°CC-11-2022-268 approuvant la décision modificative 01 du budget principal de CAP Nord Martinique pour l'année 2022 ;

Vu le 2^{ème} Avis de la Chambre Régionale des Comptes du 12 décembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22 décembre 2022 n° CC-12-2022-301 approuvant la décision modificative 02 du budget principal de CAP Nord Martinique pour l'année 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06 avril 2023 n° CC-04-2023-048 approuvant le compte de gestion 2022 du budget principal ;

Considérant que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion ;

Considérant que pour le budget principal, les résultats du compte administratif 2022 sont identiques aux résultats de clôture du compte de gestion 2022 ;

Considérant que les résultats de clôture sont les suivants :

Section de fonctionnement			
Libellé	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	50 519 476,63	52 668 558,88	2 149 082,25
Report de l'exercice n-1		3 528 833,40	3 528 833,40
Résultat cumulé de l'exercice	50 519 476,63	56 197 392,28	5 677 915,65
Restes à réaliser de l'exercice à reporter	2 961 179,24	1 017 587,05	-1 943 592,19
Résultat cumulé de l'exercice avec restes à réaliser	53 480 655,87	57 214 979,33	3 734 323,46
Section d'investissement			
Libellé	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	3 581 280,23	5 708 094,34	2 126 814,11
Report de l'exercice n-1		9 079 091,39	9 079 091,39
Solde d'exécution de l'exercice	3 581 280,23	14 787 185,73	11 205 905,50
Restes à réaliser de l'exercice à reporter	10 360 214,75	7 218 737,89	-3 141 476,86
Besoin ou capacité de financement de l'exercice	13 941 494,98	22 005 923,62	8 064 428,64
RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	67 422 150,85	79 220 902,95	11 798 752,10

Considérant qu'il convient d'approuver le compte administratif 2022 du budget principal ;

Considérant que les membres de la Commission finances, réunis le 29 mars 2023, ont émis un avis favorable ;

Après en avoir délibéré,

Sous la présidence du Deuxième Vice-Président, Frédéric BUVAL, le Président Bruno Nestor AZERTO s'étant retiré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'approuver le compte administratif 2022 du budget principal dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement			
Libellé	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	50 519 476,63	52 668 558,88	2 149 082,25
Reportes de l'exercice n-1		3 528 833,40	3 528 833,40
Résultat cumulé de l'exercice	50 519 476,63	56 197 392,28	5 677 915,65
Restes à réaliser de l'exercice à reporter	2 961 179,24	1 017 587,05	-1 943 592,19
Résultat cumulé de l'exercice avec restes à réaliser	53 480 655,87	57 214 979,33	3 734 323,46
Section d'investissement			
Libellé	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	3 581 280,23	5 708 094,34	2 126 814,11
Reportes de l'exercice n-1		9 079 091,39	9 079 091,39
Solde d'exécution de l'exercice	3 581 280,23	14 787 185,73	11 205 905,50
Restes à réaliser de l'exercice à reporter	10 360 214,75	7 218 737,89	-3 141 476,86
Besoin ou capacité de financement de l'exercice	13 941 494,98	22 005 923,62	8 064 428,64
RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	67 422 150,85	79 220 902,95	11 798 752,10

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 42

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 20 avril 2023

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT